
Dominique Puechmaille

Demain Clermont

« L'aspect relationnel est très important »

En 2022, Dominique Puechmaille est devenue la première femme nommée à la tête du parquet de Clermont-Ferrand. Un an après sa prise de fonction, Demain Clermont dresse avec elle le bilan de cette 1re année en tant que procureur de la République du seul parquet puydômois, qui traite environ 33 000 affaires par an. Forcément instructif.

Bio express



1985

Substitut du procureur à Laval (53), puis Nancy (54) et Orléans (45)

2001

Vice-procureur à Blois (41)

2003

Substitut général à la Cour d'appel d'Orléans

2007

Procureur adjoint à Orléans

2009

Procureur à Blois

2015

Procureur à Évreux (27)

2022

Procureur à Clermont-Ferrand

Madame la procureure ou Madame le procureur ?

Personnellement, je préfère « Madame le procureur ». Je trouve que, lorsque l'on exerce des professions à responsabilités autrefois exclusivement réservées aux hommes, le fait de dire « Madame le » donne un petit côté conquête. Je sais, ce n'est pas dans l'air du temps, mais c'est à mon avis bien plus féministe que la féminisation des noms à tout-va, qui peut s'avérer contre-productive. Il y a eu énormément d'avancées en matière de féminisme, nous ne sommes vraiment plus très loin de l'égalité.

En quelques mots, quel est le rôle du procureur ?

De manière très schématique, le procureur est un peu « une gare de triage » judiciaire. On est informé de tous les faits recensés, plaintes déposées... Il faut alors les orienter en prenant des décisions pénales : soit le dossier ne tient pas la route, l'infraction n'est pas caractérisée et c'est un « classement », soit on peut orienter vers des « alternatives aux poursuites » ou encore décider d'engager des poursuites. Pour les faits nécessitant plus d'investigations, on peut « ouvrir une information ». Ce sont aussi les services du parquet qui dirigent les enquêtes (avec la police et la gendarmerie), s'occupent de l'exécution effective des peines... Nous sommes présents tout au long de la chaîne pénale.

Vous travaillez avec d'autres acteurs du territoire ?

L'aspect relationnel est très important, le parquet a un rôle d'ouverture sur la cité qui amène le procureur à communiquer bien plus que les autres magistrats, à participer à la prévention de la délinquance... Il existe trois GLTD (groupes locaux de traitement de la délinquance) : pour St-Jacques, La Gauthière, et le centre-ville depuis septembre. Ils sont à mon initiative et rassemblent la Ville, la Police municipale, la Police nationale, les bailleurs, la préfecture... Nous y traitons les dossiers de manière concrète et nominative. Par exemple en matière de trafic de stupéfiants, nous mettons en place des actions coordonnées. On doit aux habitants de notre territoire de traiter efficacement ces phénomènes de délinquance qui polluent leur quotidien.

Concrètement, comment cela se traduit-il ?

Cela peut aller d'opérations « coup de poing » à des actions de plus grande envergure. Même si un point de deal réapparaît ailleurs, notre travail est utile. Je suis pour pratiquer le « harcèlement des délinquants ». C'est également ce que j'ai souhaité mettre en place pour la délinquance urbaine ou pour les « runs » au Brézet avec davantage de saisies de véhicules, de déferrements... J'en profite pour saluer le travail de la police, qui est toujours volontaire et motivée.

D'un point de vue plus personnel, comment vous sentez-vous à Clermont ?

Je connaissais déjà un peu la ville. Ma fille et son mari y ont fait une partie de leur internat de médecine, et ils ont décidé de s'installer ici. Leurs trois enfants sont d'ailleurs nés à Clermont. Je suis venue par choix, et évidemment je suis très contente d'être ici !

Video